

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

**RECTIFICATIF** (nouvelle version en conformité avec la nouvelle OGC)

DEC

**Numéro:** 13.121

**Date:** 19 février 2013

**Type de proposition:** Motion

**Auteur-e-s:** Cédric Dupraz

**Titre:** Marché du travail: régulation, sensibilisation et responsabilisation!

Le Grand Conseil adjoint le Conseil d'Etat à lui adresser un rapport accompagné d'un projet de loi ou de décret sur la mise en place d'une perception incitative à l'embauche de demandeurs d'emploi inscrit à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale.

## *Développement*

Nous ne le dirons jamais assez, mais l'évolution de l'aide sociale et du chômage est particulièrement préoccupante et nécessite plus que jamais l'engagement de toutes et tous. En effet, depuis 2011, nous constatons dans certaines régions un accroissement du nombre de postes de travail, mais paradoxalement une augmentation de celui des chômeurs. Au final, cette tendance génère non seulement une précarisation d'une partie toujours plus importante de la population, mais aussi un sentiment d'injustice susceptible de fragiliser la cohésion sociale. De plus, elle ne cesse de péjorer les finances publiques par les coûts sociaux qui en résultent.

Au vu de ce constat, une politique proactive visant à favoriser une meilleure intégration professionnelle des personnes en recherche d'emploi doit être privilégiée. Celle-ci doit permettre non seulement une diminution des charges pour la société, mais aussi une augmentation des recettes, afin de tendre vers l'équilibre financier. Une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs économiques et politiques doit donc être nécessaire, afin de trouver une solution à ce processus de précarisation, en permettant à tout un chacun de se remettre au travail. Parmi les moyens d'intervention, la perception d'un prélèvement auprès des entreprises pourrait être envisagée. Celle-ci permettrait:

- d'affecter cette perception à la création de places d'intégration professionnelle ou à la mise en place de structures d'appui pour celles qui contribueraient à l'embauche de personnes issues de l'aide sociale et du chômage;
- d'inciter et d'encourager un peu plus encore celles-ci à favoriser la réinsertion professionnelle de par les modalités et conditions de perception mises en place. Il va de soi que ces modalités et conditions devront être définies.

## *Signataire-s*

DUPRAZ	Cédric
ZIEGLER	Daniel
BREGNARD	Théo
DE LA REUSSILLE	Denis
ZURITA	Martha